

PRINTEMPS 2022

volume 3, numéro 2

REVUE MUNICIPALE

MONTEBELLO



crédit photo: Mathieu Foote

HÔTEL DE VILLE

550, RUE NOTRE-DAME
MONTEBELLO (QC) J0V 1L0

☎ 819 423-5123

☎ 819 423-5703

DU LUNDI AU JEUDI:
8 H 30 À 12 H 00 ET DE 13 H 00 À 16 H 30

VENDREDI:
FERMÉ

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse.....	3
Votre conseil municipal.....	5
Renseignements utiles	6
Dates importantes	8
Affaires municipales.....	9
Urbanisme et réglementation.....	16
Loisirs et événements	18
Organismes locaux et régionaux	21

La revue municipale sera désormais distribuée 4 fois par année, soit à chaque saison. La prochaine parution sera le 15 juin 2022. Pour des raisons écologiques, les revues ne seront plus distribuées dans les boîtes postales, mais disponibles dans un support à revues au bureau de poste.



SUIVEZ-NOUS

🌐 www.montebello.ca
f www.facebook.com/MunMontebello/
📷 [montebello_lajoiedevivre](https://www.instagram.com/montebello_lajoiedevivre)



Bonjour chères citoyennes et chers citoyens,

COMMUNICATION - PLUS ET MEILLEURE :

Nous désirons vous informer mieux et davantage sur les activités municipales. Notre feuillet municipal prend une nouvelle allure, appelée maintenant LA REVUE MUNICIPALE. Un gros merci à Isabelle Thom pour sa création. Vous remarquerez aussi que nos publications sur Facebook sont fréquentes et plus attrayantes. Notre site internet sera refait aussitôt que notre budget le permettra.

LA FROMAGERIE DE MONTEBELLO :

J'ai eu le grand plaisir de rendre visite à M. Alain Boyer, propriétaire de la Fromagerie Montebello et de jaser avec lui du magnifique projet d'expansion de son entreprise. Je suis toujours très fière d'offrir ses beaux produits à mes visiteurs et bien sûr de les offrir en cadeau. Comme tous les Montebellois, j'ai bien hâte à la grande ouverture qui aura lieu prochainement. Selon M. Boyer, ce projet s'est réalisé dans un temps record, entre autres grâce à un excellent travail et collaboration de Priscilla Melançon de notre service d'urbanisme.



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DOMICILIAIRE :

Lors de la soirée Info-Citoyens, on me demandait où est le développement promis.

D'abord, divers projets déjà existants nécessitent plusieurs vérifications techniques essentielles. Par exemple : vu l'ampleur de ces projets, la Municipalité est-elle en mesure de fournir l'eau potable nécessaire? Le réseau d'égout est-il en mesure d'absorber un tel développement, OU, sinon, devons-nous mettre aux normes notre usine d'eau et les réseaux de distribution? Cela signifierait une dette substantielle à la charge des citoyens. Les promoteurs vont-ils ouvrir de nouveaux chemins, OU vont-ils circuler sur la seule rue présente pour réaliser ces grands projets de construction? Quelle sera l'ampleur du trafic créé par ces projets? Qu'en est-il de la protection de l'environnement? Sommes-nous en accord avec un défrichement de notre territoire?

Le nouveau Conseil est en poste depuis seulement quatre mois. Nous devons répondre à toutes ces questions afin d'aller de l'avant.

Plus important encore, vous, citoyennes et citoyens, méritez d'être informés et consultés sur la direction que doivent prendre les projets de développement. Lorsque nous aurons toutes l'informations nécessaires, nous la partagerons avec vous et ensemble nous pourrons déterminer ce qui est désirable pour notre communauté et pour les générations à venir.

TABLE DE CONCERTATION - Quadrilatère du Parc Dr Louis-Biron

Nous avons annoncé lors de la soirée Info-Citoyens, le projet de réaménagement du parc Dr Louis-Biron, incluant le jeu d'eau, le tennis, la piscine et le terrain de pétanque. L'objectif est d'y réunir tous nos groupes d'âge. Nous désirons identifier les besoins et les désirs de chacun. Vous verrez plus loin les détails sur la façon que les citoyens seront consultés. J'espère que vous participerez en grand nombre.

Soyez assurés que votre nouveau Conseil et nos employés forment une équipe dynamique et nous travaillons très fort pour servir notre belle communauté.

J'aimerais également en profiter pour souhaiter Joyeuses Pâques à tous. Profitez-en pour passer du bon temps en famille!



Nicole Laflamme
mairesse

Mairesse
Mme Nicole Laflamme
mairesse@montebello.ca



conseiller siège # 1
M. Pierre Bertrand
conseiller1@montebello.ca



conseiller siège # 2 et maire suppléant
M. André Mathieu
conseiller2@montebello.ca



conseiller siège # 3
M. Jean-Philippe Comeau
conseiller3@montebello.ca



conseiller siège # 4
M. Benoit Millette
conseiller4@montebello.ca



conseiller siège # 5
M. Dominique Primeau
conseiller5@montebello.ca



conseillère siège # 6
Mme J sabelle Dicaire
conseiller6@montebello.ca





L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Directeur général agréé et greffier-trésorier

Mario B. Briggs

819 423-5123 poste 3402

dg@montebello.ca

Greffière-trésorière adjointe

Manon Boucher

819 423-5123 poste 3404

adj@montebello.ca

Adjointe administrative

Natacha Bourbonnais

819 423-5123 poste 3401

reception@montebello.ca

Inspectrice en bâtiment et en environnement

Priscilla Melançon

819 423-5123 poste 3405

urbanisme@montebello.ca

Coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire

Isabelle Thom

819 423-5123 poste 3410

developpements@montebello.ca

Directeur des travaux municipaux

Alain St-Germain

819 423-5123 poste 3406

tp@montebello.ca

Bibliothèque

Diane Thivierge

819 423-5123 poste 3455

biblio@montebello.ca

Directeur service incendie

Daniel Bisson

819 423-5123 poste 3480

incendie@montebello.ca

Chers citoyens et citoyennes,

Je me présente, M. Mario B. Briggs, votre nouveau directeur général agréé et greffier-trésorier depuis le 9 février dernier. Ayant plus de 20 ans d'expérience en administration des affaires dans le secteur privé et municipal, je suis heureux d'être maintenant à votre service.



Crédit photo: Natacha Carrières

Je suis une personne professionnelle, positive, souriante et j'adore travailler en équipe. Je suis un grand passionné des affaires municipales. Après seulement quelques mois en poste, je peux vous affirmer que je suis choyé de travailler avec une si belle équipe administrative, un conseil municipal dévoué et professionnel ainsi qu'une mairesse qui est une partenaire idéale toujours à l'écoute.

Sous l'autorité du conseil municipal, j'assure la planification, la coordination, la supervision et l'administration de l'ensemble des opérations de votre Municipalité. Je veille également à la mise en œuvre des orientations stratégiques et à la bonne réalisation des décisions du conseil, des objectifs et des programmes de la Municipalité dans le but d'offrir aux citoyens de Montebello des services de qualité.

Dans le cadre de mes fonctions, je mobilise l'ensemble des employés municipaux dans la concrétisation de la mission et la réalisation des objectifs de notre Municipalité. Je facilite la communication entre la mairesse, le conseil, les directions de service, les comités et le personnel municipal. Je veille également à ce que la structure municipale rend possible l'accord harmonieux entre la vision politique et la gestion administrative.

Cordialement,

M. Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



AVRIL

16 ET 17 AVRIL	CHASSE AUX TRÉSORS VIRTUELLE POUR LES FESTIVITÉS DE PÂQUES (COMITÉ DES LOISIRS)
19 AVRIL	SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À 19 H À L'ÉGLISE
20 AVRIL	TABLE DE CONCERTATION POUR LA PISCINE ET LE TENNIS À 19 H À L'ÉGLISE
22 AVRIL	CORVÉE DE NETTOYAGE
30 AVRIL	DATE LIMITE POUR DÉMONTER ET REMISER LES ABRIS À NEIGE AINSI QUE LES CLOTÛRES À NEIGE

MAI

2 MAI	ÉCHÉANCE DU 2E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES
3 MAI	INFO-CITOYENS À 19 H À L'ÉGLISE
16 MAI	DÉBUT DE LA SAISON DE SOCCER
17 MAI	SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À 19 H À L'ÉGLISE
21 ET 22 MAI	148 EN FOLIE
25 MAI	COLLECTE DES ENCOMBRANTS
28 MAI	TABLE DE CONCERTATION AU PARC DR LOUIS BIRON À 10 H
31 MAI	INFO-CITOYENS À 19 H À L'ÉGLISE

JUIN

21 JUIN	SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À 19 H À L'ÉGLISE
24 JUIN	FESTIVITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE (COMITÉ DES LOISIRS)
25 JUIN	DÉBUT DU MARCHÉ DE LA GARE



2E VERSEMENT DE TAXES 2022

Nous désirons vous rappeler que la date d'échéance du 2e versement de taxes 2022 est le 2 mai prochain.

Pour toutes informations relatives à la taxation, vous pouvez visiter le <https://www.montebello.ca/taxation.php?menu=2>.

Il est également possible de nous joindre par téléphone au 819 423-5123 poste 3401 ou par courriel à reception@montebello. Il nous fera plaisir de vous aider.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le 25 mai prochain aura lieu la collecte des encombrants en même temps que la collecte régulière des ordures et des matières compostables.

MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS:

Meubles, matelas, électroménagers sans halocarbures, équipements sanitaires (bain, toilette, douche, lavabo) et tapis coupé en laizes et attaché.

SPÉCIFICATIONS :

- 🗑️ Aucun sac de poubelle déposé à côté des bacs ne sera ramassé.
- 🗑️ Un maximum de 10 items sera accepté par logement.
- 🗑️ Les encombrants doivent être bien visibles, non emballés et empilés de façon ordonnée et sécuritaire.
- 🗑️ Les petits morceaux en vrac ne sont pas acceptés et les tapis doivent être attachés.
- 🗑️ Les encombrants doivent être transportables par deux personnes, sans équipement mécanique.
- 🗑️ Les encombrants-déchets doivent être placés en bordure de la rue (et non près des conteneurs).
- 🗑️ La collecte s'effectue de 7 h à 18 h.

RAPPEL POUR LE RECYCLAGE

En 2022, on en fait encore plus! On améliore notre tri pour notre planète!

Première question à se poser quand on trie: est-ce que l'objet est en papier, en carton, en plastique, en verre ou en métal?

Deuxième question à se poser quand on trie : est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?

Si la réponse est non, l'objet ne peut être recyclé.

Si la réponse est oui, il y a de fortes chances que l'objet soit recyclable. Si l'objet est en plastique, il faut regarder l'identification du ruban Möbius (triangle fléché) avec le chiffre 1,2,3,4,5 ou 7. S'il n'y a aucun ruban Möbius ou que le numéro est 6, il ne doit pas se retrouver dans votre bac de recyclage (exemples: jouet d'enfant en plastique non identifié, styromousse, pot de yogourt identifié numéro 6, etc.). Ce type de plastique n'est pas encore recyclable.

Si c'est un sac de plastique, comment savoir si cet objet est recyclable? Le truc est de vérifier si le sac est étirable. Les sacs ou pellicules de plastique qui peuvent être recyclés s'étirent lorsque que l'on tente de les déchirer (exemples : sac d'épicerie, sac de pain tranché, sac qui recouvre les vêtements en sortant du nettoyeur, etc.). Dans ce cas, on regroupe les sacs dans un sac. Mais avant de les recycler, on peut les réutiliser! Si le sac est fabriqué de plastique plus raide et qui ne s'étire pas, on ne doit pas le mettre dans le bac de recyclage (exemples : sac de légumes congelés, sac de riz, sac de céréales, etc.).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'aide-mémoire de Tricentris à l'adresse internet suivante :

https://www.tricentris.com/wp-content/uploads/2016/11/Tricentris_Aide-Memoire_FR.pdf .

RAPPEL DES OBJETS RECYCLABLES :

Journaux, circulaires, revues, feuilles, enveloppes, sacs de papier, livres, bottins téléphoniques, rouleaux de carton, boîtes de carton, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus, contenants aseptiques (type Tetra PakMD);
tous les contenants, bouteilles et emballages de plastique identifiés avec les symboles suivants 1,2,3,4,5 et 7, les bouchons et couvercles de plastique, sacs et pellicules d'emballage souples et étirables;

Papiers et contenants en aluminium, bouteilles et canettes d'aluminium, boîtes de conserve, bouchons et couvercles, canettes consignées;

Bouteilles et contenants alimentaires en verre, peu importe la couleur.



N'oubliez pas que
les mouchoirs et
papiers bruns sont
compostables

VENTE DE GARAGE

Les occupants d'un bâtiment résidentiel peuvent tenir un maximum de quatre (4) ventes de garage par année, et ce, pour une durée maximale de trois (3) jours consécutifs coïncidant avec la fête des Patriotes, la fête nationale du Québec, la fête du Canada, la fête du travail ou un déménagement.

Un certificat d'autorisation, gratuit, de la Municipalité est nécessaire.

Pour informations, veuillez communiquer avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement au 819 423-5123 poste 3405 ou par courriel à urbanisme@montebello.ca

ARROSAGE

JARDIN, POTAGER, BOÎTE À FLEURS, JARDINIÈRE, PLATE-BANDE, ARBRE ET ARBUSTE

L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps. (art. 7.2)

PELOUSE, HAIE, ARBRE, ARBUSTE ET AUTRES VÉGÉTAUX

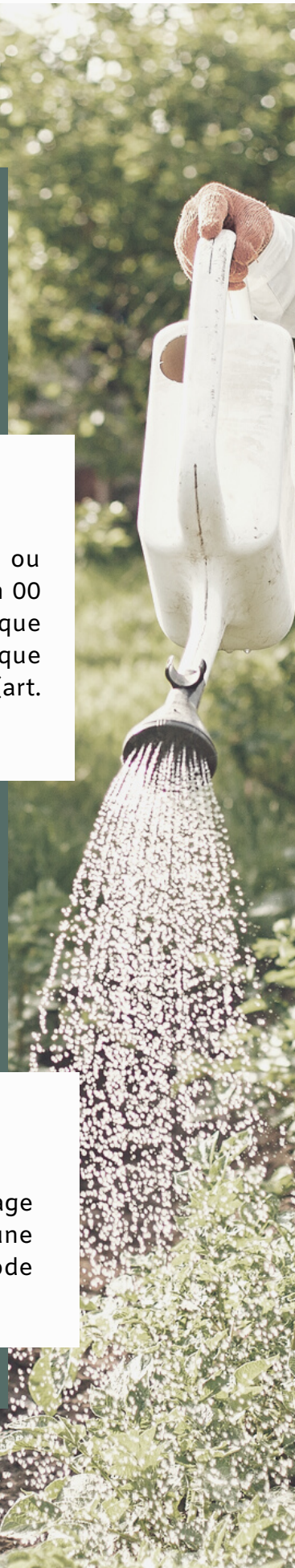
L'arrosage des pelouses, des haies, des arbres, des arbustes ou autres végétaux est permis uniquement entre 19 h 00 et 21 h 00 si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique ou si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique les jours suivants seulement : lundi, mercredi et vendredi. (art. 7.3) et (art. 7.4)

PISCINE ET SPA

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h 00 à 20 h 00. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure. (art. 7.9)

LAVAGE DES VÉHICULES

Permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenue à la main pendant la période d'utilisation. (art. 7.10)



ARROSAGE

ENTRÉES D'AUTOMOBILES, TROTTOIRS, PATIOS OU MURS EXTÉRIEURS D'UN BÂTIMENT

Permis que du 1er avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment à la condition d'utiliser un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenue à la main pendant la période d'utilisation. (art. 7.10)

NOUVELLE PELOUSE, NOUVELLE PLANTATION D'ARBRES OU D'ARBUSTES ET NOUVEL AMÉNAGEMENT

Malgré les articles 7.3 et 7.4, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues aux articles 7.3 et 7.4, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques sur obtention d'un permis dûment complété par le service des travaux publics. La personne à contacter est Monsieur Alain St-Germain, directeur des travaux municipaux, au 819 423-5123 poste 3406 ou par courriel à tp@montebello.ca.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation. (art. 7.6).

Il est interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

Il s'agit d'une version simplifiée du règlement numéro 904-2017 concernant l'utilisation de l'eau potable.

Vous pouvez consulter le règlement original sur le site Internet de la Municipalité ou en nous contactant au 819 423-5123 poste 3401.

POMPIERS VOLONTAIRES RECHERCHÉS

La Municipalité de Montebello est présentement à la recherche de personnes désirant se joindre à l'équipe de pompiers volontaires de son service de sécurité incendie.

Principales tâches :

Répondre aux alertes d'incendies et autres appels d'urgence.

Participer aux exercices d'entraînement et de formation.

Effectuer des tâches d'entretien de la caserne, des appareils et du matériel requis pour combattre les incendies.

Exigences :

Être disponible pour les alertes d'incendies et les urgences.

Détenir la formation Pompier 1 ou suivre les formations nécessaires.

Être âgé d'au moins 18 ans.

Être en bonne forme physique.

Détenir un permis de conduire valide.

Aucun dossier criminel.

Résider sur le territoire de la Municipalité de Montebello de préférence.

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa lettre de présentation et son curriculum vitae selon l'une des deux façons suivantes :

Par la poste :

Municipalité de Montebello
550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec)
J0V 1L0

Par courriel : dg@montebello.ca

Le masculin est employé à la seule fin d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.



PROPRIÉTAIRE DE CHIEN

Tout propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité de sa résidence principale dans un délai de 30 jours suivant l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

COMMENT L'ENREGISTRER?

En ligne : En complétant le formulaire disponible au www.montebello.ca sous l'onglet « SERVICES MUNICIPAUX » dans la section « ANIMAUX ».

Formulaire papier : En communiquant avec nous au 819 423-5123 poste 3401 ou en se présentant directement au bureau municipal.

FRAIS

Licence (chien stérilisé) :

30 \$ par chien (une preuve doit être fournie)

Licence (chien non-stérilisé) : 40 \$ par chien

Remplacement de la médaille (perte, vol, détérioration): 10 \$

*Si vous faites stériliser votre chien, la différence pourra être remboursé sous présentation d'une pièce justificative de la stérilisation.

**Ce montant est valable pour la durée de vie de l'animal.

***Le montant décrété n'est ni divisible, ni remboursable et ne peut être transféré d'un chien à un autre.

Référence: règlement numéro 941-2020 concernant les animaux.



PROCESSUS DE DEMANDE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION



Étape 1 : rencontre avec le service de l'urbanisme

- Identifier l'objet de votre demande.
- Identifier le formulaire de permis ou certificat d'autorisation en lien avec votre demande dans la section Urbanisme sur le site de la Municipalité.
- Identifier les documents connexes à fournir pour une demande complète et conforme aux règlements d'urbanisme et aux lois applicables.
- S'assurer de respecter les délais qui s'appliquent au processus de traitement de votre demande.

Étape 2 : remplir le formulaire de demande d'autorisation et préparer les documents connexes

Afin de passer à l'étape de l'étude de votre demande, l'inspecteur doit vérifier si le formulaire est complet, que tous les renseignements et documents connexes sont fournis et que les frais de la demande ont été payés.

Tant que le formulaire de demande et que les renseignements ne sont pas jugés complets et conformes par l'inspecteur, la demande ne sera pas acheminée à l'étape suivante.

Étape 3 : étude de la demande par le service de l'urbanisme

Étude de la demande par le service de l'urbanisme pour leur conformité aux règlements et lois applicables:

- | | |
|--|---|
| • Agrandissement d'un bâtiment principal | • Démolition d'un bâtiment principal ou patrimonial |
| • Aménagement d'une allée d'accès ou d'une aire de stationnement | • Lotissement |
| • Construction neuve d'un bâtiment principal | • Mur de soutènement |
| • Construction d'un bâtiment complémentaire | • Rénovation |
| • Construction d'une installation septique | • Abattage d'arbres |
| • Travaux d'excavation, de déblai ou remblai | • Changement d'usage |
| • Enseigne | • Construction d'une installation de captage d'eau |
| • Piscine et spa | • Galerie, véranda, pergola, |
| • Installation d'un quai | • Vente de garage |
| • Renouvellement d'un permis ou certificat | |
| • Clôture et haie | |

*La liste des travaux n'est pas exhaustive et n'inclut pas tous les travaux nécessitant un permis ou un certificat.

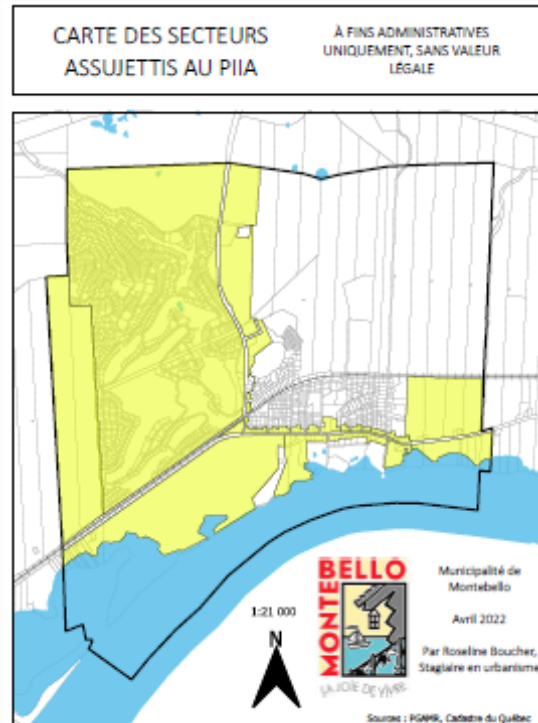
L'officier responsable bénéficie de 30 jours pour faire l'analyse d'une demande complète.

Étape 4: Demandes transmises et analysées par le Comité consultatif d'urbanisme (composé de citoyens et d'élus) puis par le conseil municipal

UNIQUEMENT POUR LES CAS SUIVANTS:

Sur les terrains dont une cour avant ou latérale donne sur la rue principale (route 148) ou la route 323, ainsi que sur tous les terrains des zones 5-V (Montagne) et 7-V ou comportant l'un des éléments d'intérêt patrimonial identifiés à la section 1.3.5 du Plan d'urbanisme 2017 : (Voir les sections en jaune identifiées sur la carte de droite)

- projet de lotissement comportant une nouvelle rue ou un prolongement de rue
- tout projet de construction, de reconstruction, d'agrandissement d'un bâtiment principal
- tout projet de transformation de la façade d'un bâtiment principal, incluant tout changement de couleur des matériaux de revêtement
- toute enseigne



SENSIBILISATION AU RESPECT DU RÈGLEMENT SUR L’AFFICHAGE

QU’EST-CE QU’EST DE L’AFFICHAGE ?

Enseigne:

Tout écriteau, pancarte, écrit (comprenant lettre, mot ou chiffre); toute représentation picturale (comprenant illustration, photo, dessin, gravure, image ou décor); tout emblème (comprenant devise, symbole ou marque de commerce); tout drapeau (comprenant bannière, oriflamme, banderole ou fanion) ou toute autre figure ou lumière aux caractéristiques similaires qui :

- est une construction ou une partie d'une construction, ou y est attachée, ou y est peinte, ou est représentée de quelque manière que ce soit sur un bâtiment, ou une construction, ou sur un support indépendant, ou sur un terrain;
- est utilisé(e) pour avertir, informer, annoncer, faire de la réclame, faire de la publicité, faire valoir, attirer l'attention ou autres motifs semblables;
- est spécifiquement destiné(e) à attirer l'attention de l'extérieur d'un bâtiment et est visible de l'extérieur de ce bâtiment.

RAPPEL IMPORTANT

La majorité des enseignes nécessitent un certificat d'autorisation du service d'urbanisme. Nous vous invitons donc à prendre rendez-vous avant de débiter vos travaux.

Nombre :

Pour chaque établissement, une seule enseigne à plat peut être installée sur chacun des murs extérieurs donnant sur une rue.

Pour chaque bâtiment, que celui-ci ne compte qu'un seul ou plusieurs établissements commerciaux ou industriels, une seule enseigne ou module d'enseignes peut être installé sur un muret, un poteau ou un socle.

Matériaux :

Toute enseigne et son support doivent être fabriqués de métal peint, d'acier, d'aluminium, de bois ou de tout autre matériau synthétique qui imite le bois.

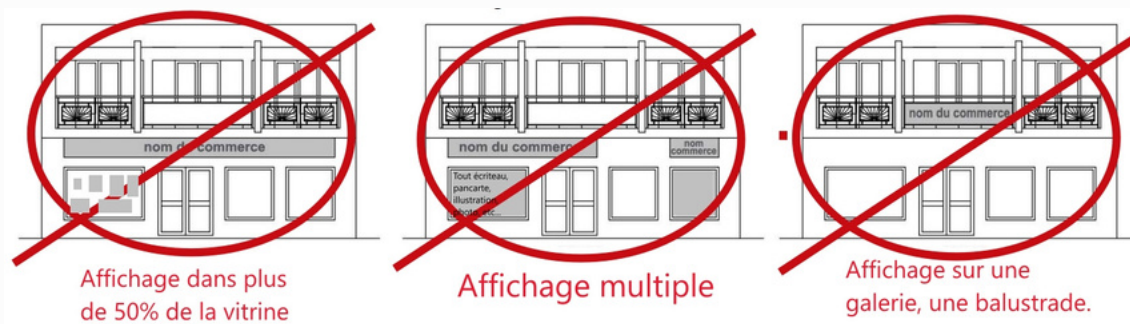
EXEMPLES D'AFFICHES PROHIBÉES:

Une enseigne fixée sur le toit d'un bâtiment ou sur le dessus d'un appentis mécanique ou d'une construction hors-toit, sur une galerie, un escalier, un bâtiment complémentaire;

Une enseigne empiétant, au sol ou au-dessus du sol, sur l'emprise d'une voie publique, d'un parc ou de toute autre propriété publique.



Nous vous invitons à lire l'article 49 de notre règlement de zonage ou à prendre rendez-vous avec le service de l'urbanisme pour en savoir plus.





SOCCER

C'est plus d'une soixantaine d'enfants qui se sont inscrits pour la saison de soccer 2022 à Montebello! Le nouveau terrain sera situé à la marina et sera prêt à vous accueillir dès la mi-mai. Nous sommes maintenant à la recherche d'entraîneuses et entraîneurs pour les catégories U6, U8 et U10. Contactez-nous: developpements@montebello.ca ou 819 423-5123 poste 3410.

U6: parties les lundis 18 h 30, pratiques les mercredis 17 h 30

U8: parties les mercredis 18 h 30, pratiques les jeudis 18 h 30

U10: parties les mardis 18 h 30, pratiques les jeudis 19 h 30

U12: parties les mardis 19 h 30, pratiques les lundis 19 h 30



CORVÉE DE NETTOYAGE

En prévision du Jour de la Terre, le Château Montebello, en collaboration avec la Municipalité de Montebello, va répéter sa corvée de nettoyage de la forêt le vendredi 22 avril. Veuillez vous présenter au rond-point (accueil) à 10 h.

De plus, dès 13 h vous êtes invités à vous présenter devant l'église pour participer à un grand nettoyage de nos parcs. C'est un rendez-vous!

CAMP DE JOUR

En 2020 et 2021, la Municipalité a offert un camp de jour aux résident(e)s, puisqu'en raison de la pandémie, les autres municipalités n'acceptaient que leurs propres résident(e)s. Cependant, dû à un faible taux de participation ainsi qu'à la fin de l'entente, la Municipalité a décidé de ne pas renouveler son contrat avec la compagnie de camp de jour Les 4 fer en l'air. La Municipalité n'offrira donc pas de camp de jour cet année, n'ayant pas les effectifs nécessaires pour offrir ce genre de service. Merci de votre compréhension.

COMITÉ DES LOISIRS DE MONTEBELLO

CHASSE AUX TRÉSORS VIRTUELLE

À l'aide de votre mobile et d'une application gratuite, parcourez les rues du village à la quête d'indices pour relever le défi.

Jeannot Lapin vous offrira une belle récompense à la fin de votre trajet. Nouveauté cette année: 2 parcours seront offerts. Un abrégé pour les plus petits et un plus long pour les plus grands.

Aucune réservation n'est nécessaire. Vous n'avez qu'à vous présenter à la gare de Montebello entre 11 h et 15 h. Un membre du comité y sera pour vous accueillir.



148 EN FOLIE



La méga vente de garage reviendra sous sa forme traditionnelle, les 21 et 22 mai prochains, a annoncé le comité de la 148 en Folie sur les réseaux sociaux.

Dès 9h du matin, lors de l'avant-dernière fin de semaine du mois de mai, vous êtes conviés à parcourir les divers emplacements qui serpentent le long de la route 148, de la Petite-Nation à Masson-Angers en passant par la Lièvre, entre autres. Pour réservation d'une table à la gare: loisirdemontebello@gmail.com.

ST-JEAN-BAPTISTE

Votre comité travaille très fort à la préparation de la fête de la St-Jean-Baptiste qui aura lieu le 24 juin prochain. Restez à l'affut pour de plus amples détails sur notre page Facebook: www.facebook.com/loisirdemontebello ou dans la prochaine revue municipale du mois de juin.

Vous aimeriez vous impliquer dans la vie communautaire de Montebello, contactez-nous: loisirdemontebello@gmail.com.

TABLES DE CONCERTATION

TABLE # 1 : PARC DR LOUIS-BIRON ET JEUX D'EAU

CLIENTÈLE CIBLE : 0 À 5 ANS

C'est un rendez-vous, samedi le 28 mai à 10h au Parc Dr Louis-Biron.

Nous aimerions savoir:

- Ce que vous aimez?
- Ce que vous n'aimez pas?
- Ce que vous aimeriez?

Un sondage en ligne sur ces trois questions sera également bientôt disponible via notre page facebook.com/MunMontebello.

TABLE # 2: PARC DR LOUIS-BIRON, PISCINE, TENNIS

CLIENTÈLE CIBLE: 8 À 12 ANS

Début juin (date à confirmer), lors d'une collation surprise au Parc Dr Louis-Biron, les jeunes de 8 à 12 ans seront invités à ce prononcer sur ce qu'ils aimeraient avoir dans leurs aires de jeux. Une infolettre sera envoyée aux parents via le courriel de l'école St-Michel avec plus d'informations pour l'invitation.

TABLE # 3: QUADRILATÈRE PARC, PISCINE, TENNIS, PÉTANQUE

CLIENTÈLE CIBLE: AÎNÉS

Des membres du conseils iront vous rencontrer au chalet en bois rond lors d'une des activités du groupe FADOQ et du club les Milles Pas afin d'avoir votre avis sur ce quadrilatère (ce que vous aimez, n'aimez pas et ce que vous aimeriez).

Tous les citoyens aînés (membres ou non de ces clubs) seront les bienvenus.

TABLE # 4: TERRAINS DE TENNIS ET PISCINE MUNICIPALE

CLIENTÈLE CIBLE: TOUS LES CITOYENS

Une consultation sur ces infrastructures aura lieu mercredi le 20 avril à 19 h à l'église



ON CÉLÈBRE LE PRINTEMPS!

Le 17 mai de 13 h à 20 h au chalet en bois rond

- 13 h 00 Présentation des nouveaux jeux
- 14 h 00 Activités régulières: (cartes, dards, jeux de table, pétanque atout NOUVEAU
- 15 h 00 Bingo Spécial
- 17 h 00 Souper Belle Montée vous reçois, apportez votre vin



On joue dehors cet été!

Au Parc Dr Louis-Biron:

- Pétanque
- Pickleball
- Washer
- Quilles Finlandaises

Au chalet à l'automne (les matinées du mardi)

- Ateliers de créations
- Peinture
- Mandala
- Écrire des poèmes dans un atmosphère musical
- Exercices d'assouplissements légers

Des formations pour l'automne dès qu'internet sera disponible au chalet en bois Rond. L'horaire sera adopté selon les besoins de 10 h à 19 h.



À L'AUTOMNE

- 30 août à 17 h : pique-nique au parc Dr Louis-Biron
- 13 septembre à 13 h : Porte ouverte et cocktail dinatoire
- 27 septembre : AGA et souper spaghetti

Toujours possible de devenir membre (50 ans et plus)
 Contactez Mme Agathe Martin, responsable carte membre au 819 423-5338
 Françoise Brazeau présidente: 819 360-1993
 Vivre ensemble pour vivre mieux !

LE SAVIEZ-VOUS?

Le transport adapté et collectif de Papineau est disponible pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie, les personnes âgées, les familles à faible revenu, les adolescents et toutes autres personnes nécessitant un transport à des fins médicales, scolaires, sociales, communautaires et l'accès au marché du travail.

Le service est disponible pour les municipalités de la Petite-Nation, Buckingham, Gatineau, Ottawa, Montréal, Hawkesbury, Lachute et St-Jovite.

Pour de plus amples informations :
www.ctacpapineau.com
 Téléphone : 819 308-0788
 Sans frais : 1-855-308-0788



INFOS PRATIQUE

Alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances

Jelinek (intervention)	819 983-2712
Jeux (aide et référence)	1-800-461-0141

Emploi

CLE	819 427-6878
Service Canada	1-800-808-6352
Carrefour Jeunesse Emploi	819 427-4135

Services

Police/Ambulance/pompier	911
Information sociales et communautaires	211
Info-Santé	811
Sûreté du Québec de Papineauville	1-800-808-6352
SOS Violence conjugale	1-800-363-9010
Maison d'hébergement pour Elle des 2 Vallées	819 986-8286
Ligne AAA- Info Abus aux aînés	1-888-489-2287
Comité régional troisième âge Papineau (CR3A)	819 983-1565